

tout d'abord élaborées dans nos ateliers et ont fait l'objet de nos travaux." (1)

" Nous sommes fiers de vous dire que tous les problèmes politiques, toutes les lois sociales et économiques dont s'honore la République ont été étudiés dans les loges maçonniques." (2)

" La franc-maçonnerie a eu le grand honneur de mettre sous le maillet, dans ses loges, et avant qu'elles ne soient discutées dans la presse et au Parlement, toutes ces propositions qui, après avoir reçu la forme législative, sont devenues l'honneur de notre troisième République." (3)

Quelques faits pris parmi cent autres montrent la franc-maçonnerie à l'œuvre.

Les congrès maçonniques émettent le vœu que les instituteurs ne puissent plus chanter au lutrin, que les messes officielles du Saint-Esprit soient supprimées, que les Crucifix soient enlevés des prétoires.

Sans retard les ministres portent des décrets conformes.

Au Grand-Orient de France, au Convent tenu en 1900, on prit les résolutions suivantes:

" En attendant l'abolition du Concordat, en attendant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, la suppression du budget des cultes, le retrait de l'embrassade française au Vatican et la reprise des biens de main-morte, il convient de préconiser des solutions d'attente immédiatement réalisables:

" 1o Que les prédications en langues étrangères et en patois soient interdites;

" 2o Que les honneurs rendus au clergé soient supprimés;

" 3o Que les décrets prescrivant la dissolution et l'expulsion des congrégations soient exécutés;

" 4o Que le droit d'enseigner soit enlevé aux congrégations;

" 5o Que le monopole des funérailles soit retiré aux Fabriques d'églises et attribué aux municipalités;

" 6o Que le serment religieux en matière judiciaire soit supprimé;

" 7o Que tous les hôpitaux civils et militaires soient laïcisé;

" 8o Que le personnel des maisons centrales et de correction soit également laïcisé;

" 9o Que les aumôniers soient supprimés à bord des navires de guerre;"

(1) Loge *Union des peuples*. Décembre 1881.

(2) M. Lafferre, à la chambre. *Officiel*, 25 juin 1904.

(3) M. Massé, Discours de clôture. Convent de 1903.